



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Projet d'usine à bovins à Peyrilhac

Question écrite n° 4822

Texte de la question

M. Benoît Biteau alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'absurdité et la dangerosité du projet d'usine à bovins « Terre de Chavaignac ». Ce projet, porté par T'Rhéa, filiale du groupe Carnivor prévoit la création d'un gigantesque centre d'engraissement à partir d'une exploitation existante d'environ 700 bovins. « Terre de Chavaignac » fait face à une opposition importante de la population locale et des associations environnementales, exprimée lors de deux enquêtes publiques totalisant plus de 99 % de contributions défavorables, ainsi qu'à un vote d'opposition des conseils municipaux des communes concernées. Initialement prévu pour accueillir 3 100 bovins, l'ampleur du projet a été réduite à 2 120 bovins suite à l'avis défavorable du commissaire enquêteur du 12 juin 2024, le dossier étant jugé insuffisant concernant les problématiques de gestion de l'eau et les risques de pollution des eaux sur le site. Malgré cette mise en garde, le dimensionnement du site (bâtiments, capacité de stockage d'aliments, fumière, réserve d'eau) n'a pas été modifié et les risques pour l'environnement persistent. De surcroît, le plan présenté par le porteur de projet pour évacuer l'énorme quantité de fumier produite par le site prévoit l'épandage de ce fumier sur des surfaces détenues par plusieurs propriétaires qui n'ont pas été tenus informés de ce projet et qui s'y opposent pour certains, invalidant donc le plan d'épandage escompté. Une difficulté à évacuer le fumier d'autant plus inquiétante que le site est proche de plusieurs étangs, dont certains font l'objet d'une valorisation piscicole, qui seraient donc exposés à un risque de pollution important en cas de réalisation du projet. « Terre de Chavaignac » comporte également plusieurs zones d'ombre sur des éléments essentiels, notamment sur le chiffrage précis de son bilan carbone, comme le relève la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, l'implantation de cette usine à bovins dont la viande sera vendue à l'étranger, en lieu et place d'un élevage limousin extensif et véritablement paysan, est le symbole d'un modèle agricole industriel néfaste pour l'environnement, mais également pour l'emploi et le revenu des paysannes et des paysans, ainsi que pour le bien-être animal, préférant ainsi des logiques exportatrices à la souveraineté alimentaire. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle prendra pour éviter l'installation de telles usines à bovins et davantage soutenir l'élevage extensif préservant des prairies accueillant une riche biodiversité et permettant de s'attaquer frontalement au dérèglement climatique en séquestrant très efficacement le carbone.

Données clés

Auteur : [M. Benoît Biteau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4822

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2025